

## FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

# Vaccin antiméningococcique ACWY :

## Ce que vous devez savoir

Many vaccine information statements are available in French and other languages. See [www.immunize.org/vis](http://www.immunize.org/vis)

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez [www.immunize.org/vis](http://www.immunize.org/vis)

### 1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin antiméningococcique de sérotype ACWY contribue à offrir une protection contre la **méningite à méningocoques** causée par les sérogroupes A, C, W et Y. Un autre vaccin antiméningococcique est recommandé pour la protection contre le sérotype B.

La **méningite à méningocoques** peut entraîner une méningite (infection des membranes qui enveloppent le cerveau et la moelle épinière) et des infections du sang. Même lorsqu'elle est traitée, la méningite à méningocoques tue 10 à 15 personnes infectées sur 100. Et parmi celles qui survivent à l'infection, environ 10 à 20 personnes sur 100 souffrent d'invalidités, telles que la perte d'audition, des lésions du cerveau, des lésions du rein, des amputations, des troubles du système nerveux, ou des cicatrices graves dues à des greffes de peau.

La méningite à méningocoques est rare et a diminué aux États-Unis depuis les années 1990. Cependant, il s'agit d'une maladie grave avec un risque significatif de décès ou d'invalidités durables chez les personnes qui en sont atteintes.

N'importe qui peut contracter une méningite à méningocoques. Certaines personnes présentent un risque accru, notamment :

- Les nourrissons âgés de moins d'un an
- Les adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 23 ans
- Les personnes souffrant de certaines maladies qui affectent le système immunitaire
- Les microbiologistes qui travaillent systématiquement avec des isolats de *N. meningitidis*, la bactérie responsable de la méningite à méningocoques
- Les personnes à risque en raison d'une épidémie au sein de leur communauté

### 2. Vaccin antiméningococcique ACWY

Les adolescents ont besoin de 2 doses d'un vaccin antiméningococcique ACWY :

- Première dose : 11 ou 12 ans
- Deuxième dose (rappel) : 16 ans

En plus de la vaccination systématique des adolescents, le vaccin antiméningococcique ACWY est également recommandé pour **certains groupes de personnes** :

- Les personnes à risque à cause d'une épidémie de méningite à méningocoques de sérotype A, C, W ou Y
- Personnes atteintes du VIH
- Toute personne dont la rate est endommagée ou a été retirée, y compris les personnes atteintes de drépanocytose
- Toute personne souffrant d'une maladie rare du système immunitaire appelée « déficit de certaines protéines du complément »
- Toute personne prenant un type de médicament appelé « inhibiteur de la voie terminale du complément », tel que l'éculizumab (également appelé « Soliris »<sup>®</sup>) ou le ravulizumab (également appelé « Ultomiris »<sup>®</sup>)
- Les microbiologistes qui travaillent régulièrement avec des isolats de *N. meningitidis*
- Toute personne se rendant ou vivant dans une région du monde où la méningite à méningocoques est fréquente, telle que certaines régions d'Afrique
- Les étudiants de première année universitaire vivant dans des résidences qui n'ont pas été complètement vaccinés avec le vaccin antiméningococcique ACWY
- Les recrues de l'armée américaine

### 3. Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection du vaccin antiméningococcique ACWY**, ou a des **allergies graves** mettant en jeu le pronostic vital.



**U.S. Department of Health and Human Services**  
Centers for Disease Control and Prevention

Dans certains cas, votre professionnel de santé peut décider de remettre la vaccination antiméningococcique ACWY à une prochaine visite.

Il existe peu d'informations sur les risques de ce vaccin pour les femmes enceintes ou qui allaitent, mais aucun problème de sécurité d'emploi n'a été identifié. Une femme enceinte ou qui allaite doit être vaccinée si cela est indiqué.

Les personnes souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les personnes modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéries pour recevoir le vaccin antiméningococcique ACWY.

Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

---

## 4. Risques de réaction au vaccin

---

- Une rougeur ou une douleur à l'endroit où l'injection est administrée peut survenir après la vaccination antiméningococcique ACWY.
- Un faible pourcentage de personnes à qui l'on administre le vaccin antiméningococcique ACWY souffrent de douleurs musculaires, de maux de tête ou de fatigue.

Il arrive que des personnes s'évanouissent après des actes médicaux, y compris la vaccination. Informez le professionnel de santé si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou des bourdonnements d'oreilles.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

---

## 5. Que faire en cas de problème grave ?

---

Une réaction allergique peut survenir après le départ de la personne vaccinée de la clinique. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et amenez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiètent, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante [www.vaers.hhs.gov](http://www.vaers.hhs.gov) ou appelez le **1-800-822-7967**. *Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.*

---

## 6. Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

---

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) (Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins. Les réclamations concernant une blessure présumée ou un décès dû à la vaccination doivent être déposées dans le délai imparti, qui peut être de seulement deux ans. Consultez le site Internet du VICP à l'adresse suivante [www.hrsa.gov/vaccinecompensation](http://www.hrsa.gov/vaccinecompensation) ou appelez le **1-800-338-2382** pour en savoir plus sur le programme et apprendre à déposer une réclamation.

---

## 7. Pour en savoir davantage

---

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante [www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines](http://www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines).
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
  - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
  - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante [www.cdc.gov/vaccines](http://www.cdc.gov/vaccines).

French translation provided by the Immunization Action Coalition

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

DCH-0930F

AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.